



WWW.DAUPHINE.PSL.EU

24.11.2026/ 8h30-17h

Salle A709

VINGT ANS APRÈS, LES ANGLES MORTS DE LA JURISPRUDENCE

« ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS »



S'INSCRIRE



Dauphine
UNIVERSITÉ



CR2D



PROGRAMME

MARDI 24 NOVEMBRE - SALLE A709

8h30 Café d'accueil

9h00 Ouverture

Discours d'accueil – Directeur du CR2D, Arnaud Raynouard

Discours d'introduction – Directrice des affaires juridiques de Bercy, Marie-Astrid Nicolazo de Barmon

9h30-10h30 **QUEL EST LE CHAMP D'UNE ACTIVITÉ HORS MARCHÉ ?**

Présidence - Sébastien Bernard, professeur à l'Université Grenoble Alpes

Jérémy Martinez, maître de conférences, Université Paris Dauphine-PSL
Systématisation de l'activité hors marché dans la jurisprudence Ordre des avocats au barreau de Paris

Gilles Pélissier, conseiller d'État
Les activités hors marché sont-elles compatibles avec le droit de l'Union européenne ?

Échanges

10h30 Pause-café

11h-12h30 **LA LIBERTÉ DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EST-ELLE TOUJOURS UNE CONTRAINTÉ POUR LA PERSONNE PUBLIQUE ?**

Présidence - Aurore Laget-Annamayer, professeur, Université Paris Dauphine-PSL

François Lichère, professeur, Université Lyon 3 Jean Moulin
Faut-il supprimer l'application de la liberté du commerce et de l'industrie aux personnes publiques ?

Vincent Perrot, directeur juridique de la région Île-de-France
La liberté du commerce et de l'industrie est-elle une réelle contrainte prise en compte par l'administration ?

Alix Perrin, professeur, Université Paris Dauphine-PSL
Comment invoquer la liberté du commerce et de l'industrie devant le juge ?

Échanges

12h30 Déjeuner

14h30-16h

COMMENT GARANTIR UNE RÉELLE CONCURRENCE ENTRE LES PERSONNES PUBLIQUES ET PRIVÉES ?

Présidence - Georges Decocq, professeur, Université Paris Dauphine-PSL

Alexandra Podlinski, rapporteur permanente à l'Autorité de la Concurrence
Le contrôle exercé par l'Autorité de la concurrence

Charles Touboul Moracchini, conseiller d'État, professeur associé au Cr2D, Université Paris Dauphine-PSL
Le contrôle exercé par le Conseil d'État

Céline Frackowiak, sous-directrice du droit de la Commande publique, DAJ Bercy
La candidature des personnes publiques aux procédures de commande publique

Échanges

PROPOS CONCLUSIFS

Sophie Nicinski, professeur Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
L'arrêt Ordre des avocats au barreau de Paris et le droit public de la concurrence

RÉSUMÉ

Organisé conjointement par la Direction des affaires juridiques de Bercy et l'Université Paris Dauphine-PSL, ce colloque a pour objet de célébrer et d'analyser les vingt ans de la décision Ordre des avocats au barreau de Paris (OABP), rendue par le Conseil d'État le 31 mai 2006. Cette jurisprudence constitue un jalon majeur dans la structuration du droit des interventions économiques des personnes publiques, à la croisée du droit administratif, du droit public économique et du droit de la concurrence.

Vingt ans après, la jurisprudence OABP demeure pleinement inscrite dans le droit positif. Elle a permis de stabiliser un cadre d'analyse de l'intervention économique des personnes publiques, en articulant notamment l'existence d'un intérêt public, le respect de la liberté du commerce et de l'industrie et les exigences d'une concurrence loyale entre opérateurs publics et privés.

Toutefois, cette jurisprudence ne saurait être regardée comme entièrement achevée. Elle conserve plusieurs angles morts et soulève encore des difficultés importantes : la délimitation des activités hors marché, la portée réelle de la liberté du commerce et de l'industrie, l'articulation avec le droit de l'Union européenne, ainsi que les conditions permettant de garantir une concurrence effective entre personnes publiques et opérateurs privés. Le colloque vise ainsi à dresser un état des lieux critique de la jurisprudence OABP, en montrant qu'elle offre un cadre juridique pérenne, mais encore en recomposition, dont certaines tensions doivent aujourd'hui être clarifiées et résolues.



Université Paris Dauphine - PSL

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75775 Paris Cedex 16